

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour 7 mars 2022

### 1- Désignation :

*Asphodèle (Les ateliers du pré)* est une association loi 1901 créée en 1995, identifiée au SIRET sous le n° 404 227 407 00024 – Code APE 913 E, organisme de formation n° 11 755285475 Datadock n° 0027018, ayant son siège au 55 Boulevard de Charonne, E40, à 75011 Paris.

### 2- Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)*, prestataire, pour le compte d'un client-demandeur. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du demandeur des présentes Conditions Générales de Vente. Toute autre condition figurant sur un support du prestataire n'est communiquée qu'à titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu être échangé entre le prestataire et le demandeur.

### 3- Conditions d'inscription :

L'inscription individuelle aux formations est effective après l'envoi du bulletin *Inscriptions/adhésion* dûment renseigné, de l'adhésion annuelle et des *arrhes/frais de dossier* (cf. grille tarifaire), chèques séparés à l'ordre d'*Asphodèle (Les ateliers du pré)* par courrier : Association *Asphodèle (Les ateliers du pré)*, 55 boulevard de Charonne, E40, 75011 Paris. Une pré-inscription est possible par courriel : asphodelle@hotmail.com.

Les arrhes sont encaissées à partir du 1<sup>er</sup> jour du stage en déduction de son coût (non remboursables en cas de désistement, quelle qu'en soit la cause).

L'adhésion est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Elle permet de soutenir les actions de l'association, de recevoir des informations sur ses activités, d'être invité à ses réunions de création et de réflexion, et de bénéficier des « *Créadèles* » gratuites et du tarif « *adhérents* » en étant assuré pour toutes ces activités.

L'inscription par un organisme payeur ne nécessite pas obligatoirement le règlement de l'adhésion.

Après réception, *Asphodèle (Les ateliers du pré)* adresse au demandeur une confirmation d'inscription ainsi que les documents contractuels : une convocation à la formation, le programme détaillé et les renseignements complémentaires.

*Asphodèle (Les ateliers du pré)* répond à toutes les questions du demandeur et spécifiquement à celles concernant les personnes en situation de handicap.

Certains modules et formations « sur mesure » font l'objet de conditions particulières figurant dans les documents contractuels spécifiques.

Toute demande d'inscription donne lieu à un échange préalable avec la direction de formation d'*Asphodèle (Les ateliers du pré)* ou un membre du comité pédagogique. Cet échange peut se faire par mail, téléphone ou lors d'un rendez-vous.

### 4- Conditions financières et moyens de paiement :

Les tarifs des formations sont indiqués toutes taxes comprises (TTC), l'association n'étant pas soumise à la TVA. Sauf accord express et écrit au préalable, ils incluent les frais de déplacements, de repas et d'hébergement du ou des formateurs. Le règlement de la totalité s'effectue au plus tard le premier jour de la formation. Un échelonnement des paiements est possible à partir de 5 jours de formation et sur étude du dossier. Une facture ou attestation de paiement est adressée au début de la formation, dès lors que son paiement est complet.

### 5- Conditions de prise en charge par un organisme payeur :

Il appartient au demandeur de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. A sa demande et à celle de l'organisme payeur, l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* s'engage à établir un devis avec le programme de formation détaillé et les modalités d'inscription, d'exécution et de paiement.

Après accord de l'organisme payeur, une convention de formation est établie entre l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* et celui-ci qui doit être retournée signée avant le début de la formation. Le paiement intégral est effectué après exécution de la formation et à réception de facture. Il peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Une attestation de présence et feuille d'émargement sont transmises à l'organisme payeur.

Si le demandeur n'obtient pas la prise en charge au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au demandeur au tarif individuel.

#### **6- Conditions d'annulation et de report de l'action de formation :**

En cas d'impossibilité pour l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* de réaliser une session de formation telle que convenue avec le demandeur, qu'il soit individuel ou institutionnel, elle s'engage à proposer des nouvelles dates aux mêmes conditions. Cette substitution, si elle est acceptée par le demandeur (et le cas échéant par son organisme payeur) ne donne lieu à aucun dédommagement. Si ce report n'est pas accepté par le demandeur ou l'organisme payeur, ces arrhes sont restituées.

Pour les formations sur site, en cas d'annulation ou report du demandeur : toute prestation non décommandée 15 jours à l'avance ne pourra être reportée et sera en partie facturable. Cependant, chacune des parties peut décider, avec l'accord de l'autre, du report de l'action de formation sans encourir de pénalités financières dans la mesure où celui-ci est justifié et que la décision conjointe est prise dans le respect d'un délai convenable.

L'inscription à titre individuel étant définitive à réception des arrhes, toute annulation du demandeur doit être communiquée à l'adresse mail suivante : [asphodelle@hotmail.com](mailto:asphodelle@hotmail.com). Un report exceptionnel pourra être envisagé après accord préalable. Les arrhes versées seront encaissées à partir de la date du 1<sup>er</sup> jour de la formation.

#### **7- Organisation de la formation :**

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés et dans les conditions indiquées par l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)*, conformément aux objectifs et programmes définis au préalable. A l'issue de chaque formation, l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* s'engage à établir une attestation de présence ou de fin de formation.

Un bilan oral et écrit confidentiel (non nominal) est effectué sous forme d'une « fiche d'évaluation de formation » individuelle écrite et rendue à la fin de la formation par chaque participant. Cette fiche sera prise en compte par les formateurs et l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* dans l'évaluation de leurs missions et l'adaptation des actions de formation futures. Dans le cas d'un organisme payeur commanditaire de l'action, cette fiche est disponible sur demande préalable. Les organismes de contrôle peuvent aussi y avoir accès sur demande.

#### **8- Loi informatique et libertés :**

Les informations à caractère personnel communiquées par le demandeur à *Asphodèle (Les ateliers du pré)* sont destinées à traiter les demandes d'inscription et à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations proposées. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant.

L'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* s'engage à ne communiquer aucune information concernant les demandeurs à tout autre organisme tiers.

#### **9- Loi applicable et attribution de compétence :**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française qui détermine les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)* pour le compte d'un client- demandeur. En cas de litige entre le demandeur et l'association *Asphodèle (Les ateliers du pré)*, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux civils compétents saisis par l'une ou l'autre des parties pour résoudre le litige.